

## MASTER : ENJEU MAJEUR

*Le projet de modification de l'arrêté master intervient comme un élément de la restructuration du paysage universitaire français. Elle intervient dans l'absence de démocratie dans son élaboration comme dans son contenu : disparition annoncée d'écoles doctorales, notamment dans les universités petites ou moyennes et en LSHS ; financements des PRES subordonnés à leur création sous la forme d'EPCS ; annonce de « super-masters » portés par ces PRES ; agrément de quelques RTRA dotés d'importants moyens, parution du décret AERES, pourtant rejeté par la communauté scientifique, etc.*

*Les propositions de modifications ministérielles de l'arrêté master, sans réel débat contradictoire, sont de nature à aggraver la situation des étudiants, alors que ceux-ci aspirent légitimement à élever leur qualification. Elles fragiliseraient le service public d'enseignement supérieur. Le SNESUP ne saurait les accepter. Le Bureau National du SNESUP a adressé au Ministère cette semaine ses propositions visant à prendre en compte les questions de contenu, de cohérence et d'articulation des formations. L'objectif doit être un accroissement du nombre des titulaires de master ainsi que le développement des études doctorales.*

Le SNESUP s'inscrit dans une autre logique de développement économique et social de notre pays mettant la priorité sur les emplois qualifiés. Il s'agit donc d'augmenter le nombre d'étudiants en formation initiale et continue pour atteindre les 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur. La reconnaissance des qualifications acquises doit être assurée tant dans les conventions collectives que dans les grilles de salaire de la fonction publique.

Le SNESUP se prononce pour la double finalité des formations de l'Enseignement Supérieur : poursuite d'études et insertion professionnelle. C'est pourquoi il est **hostile à toute sélection tant à l'entrée en Master qu'au cours du Master**. C'est la valeur des contenus de formation et des contrôles afférents attestés par le diplôme qui garantit la qualité des connaissances acquises et qui fonde l'aptitude à poursuivre.

La cohérence des formations en Licence et en Master doit être assurée tant par un contenu et des modalités pédagogiques de qualité (effectifs des groupes, volumes horaires, TP, etc.) que par des modules de mise à niveau en Master. La cohérence de tous les masters doit également être garantie par le rôle structurant de l'initiation à la recherche en M1 comme en M2. Les réelles possibilités de poursuites d'études doivent être assurées par une carte nationale des passerelles et des équivalences. Ainsi, si le SNESUP n'est pas opposé à la possibilité de proposer des Masters sur quatre semestres, il

s'oppose à ce que seul ce type de Master soit proposé l'habilitation. En tout état de cause, il demande le maintien de la délivrance de la maîtrise à la fin de M1 pour les Masters.

Le SNESUP considère que la différenciation entre Master Pro et Master Recherche doit pouvoir exister, le Master recherche permettant l'inscription plus directe en doctorat.

Le SNESUP se prononce pour une clarification et une harmonisation des dénominations avec définition d'un cadre national, indiquant la liste des passerelles.

Le SNESUP est opposé à la possibilité de co-habilitations avec les établissements d'enseignement supérieur privés, qui mettrait en pièces le monopole de l'Etat sur la délivrance du diplôme. Des conventions permettant à l'Université de garder la maîtrise des formations et son pouvoir de décision peuvent être conclues sous la responsabilité des CA. S'agissant du secteur public, des co-habilitations peuvent être envisagées sous condition d'effectivité de la recherche et d'interventions d'enseignants-chercheurs.

Concernant la formation des maîtres, en liaison avec l'intégration des IUFM aux Universités, il convient d'encadrer l'articulation des concours d'Enseignement et des Master.

Le SNESUP est favorable aux développements des coopérations équilibrées entre l'ensemble des établissements publics. **Il est opposé aux reconstitutions concurrentielles que veut imposer le Ministère, de nature à engendrer un système de cursus Master à deux vitesses.**

### 5<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL DE LA FSU

#### IL VOUS RESTE UNE SEMAINE POUR VOTER

Vous pourrez trouver le matériel nécessaire et en particulier le bulletin de vote sur le site du SNESUP.

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2716>

#### **VOTE CTPU avant le 11 décembre à midi**

(vote uniquement par correspondance dès le 13 novembre).  
Les nouveaux nommés à la rentrée 2007 sont électeurs.

**VOTEZ, ASSUREZ LE SUCCES DE LA LISTE SNESUP**

#### **21 NOVEMBRE**

**BUDGET 2007 INACCEPTABLE  
à Paris, rassemblement intersyndical  
à 14 h sur le parvis du Musée d'Orsay  
adresse aux parlementaires en régions**